

Séance du 6 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

SECRETAIRE : Mme Belbaraka.

M. Boutonnet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musiques actuelles – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition au profit de l'association La Locomotive - 1^{er} étage du pavillon Y.

Dans le cadre du projet culturel visant à la création d'un pôle dédié à la musique amplifiée sur Bayonne, l'association Les 4 Fantastik a créé une Rockscool à Bayonne, permettant de recevoir des cours collectifs par petits groupes, organisés sous l'égide de musiciens professionnels dont l'objectif est de développer une école de musiques amplifiées en vue de favoriser l'émergence de groupes locaux et de projets artistiques.

La ville de Bayonne a souhaité soutenir cette initiative en mettant à disposition de cette association par convention du 31 mars 2016, les locaux du 1^{er} étage du Pavillon Y (situés 3 chemin de Mousserolles) situés à proximité immédiate de la casemate

occupée notamment par le Magnéto, où sont déjà organisées des répétitions et concerts dédiés aux musiques actuelles.

L'association Les 4 Fantastik a considéré que la poursuite de la gestion et du développement de ce lieu nécessitait un pilotage du projet par une structure associative consolidée, pourvue de ressources internes plus importantes que celles dont elle disposait.

L'association La Locomotive, dans toutes ses composantes, présentait un profil permettant d'assurer la poursuite de la gestion et du développement de ces dispositifs.

Il a été décidé de dissoudre Les 4 Fantastik et de transmettre son patrimoine à La Locomotive, laquelle devrait permettre, par son action, de renforcer le projet de développement d'un Pôle de musiques actuelles à Bayonne.

En conséquence, il convient de modifier la convention susvisée du 31 mars 2016 permettant d'acter le changement de bénéficiaire du contrat d'occupation des locaux du premier étage du Pavillon Y dédié à la Rockscool.

Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Au vu de cela, il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association La Locomotive l'avenant n° 1 à convention d'occupation du 31 mars 2016, (sur la base du projet ci-joint) permettant d'acter la reprise de l'activité Rockscool par l'association La Locomotive en lieu et place de l'association Les 4 Fantastik.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint